RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°30/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 5 avril 2023
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, Mme JORDA Julie.
Secrétaire de séance : Mme CAMPS Séverine

Objet : Marché travaux aménagement paysager mobiliers urbain : attribution marché

Monsieur Le Maire expose :

La commune a lancé le 30 janvier 2023 une consultation pour attribuer le marché de travaux aménagement paysager mobiliers urbain.
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Cette consultation comporte un lot unique :

Lots	Désignations
unique	Mobiliers urbain

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de Marché dans un journal d'annonces légales, l'Indépendant et sur le profil acheteur le 30 janvier 2023, pour une limite de remises des offres le 28 février 2023 :

Au regard de l'analyse des offres après négociations, détaillée ci-dessous, le maire soumet au conseil municipal la proposition de classement du maitre d'œuvre validée par la commission d'appel d'offres, et propose donc au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit comme suit.

Lot unique : mobiliers urbain : estimation du maitre d'œuvre 111.700€ HT

Cinq offres ont été reçues dans le délai, l'offre de l'entreprise SERPE concernait le marché aménagements paysagers, et ne correspondait donc pas au marché objet de la consultation, l'offre n'a pas été analysée
Quatre offres ont été analysées

Après analyse de l'offre par la maîtrise d'œuvre, une phase de négociation a été effectuée pour ce lot avec l'ensemble des candidats, suite à la phase de négociation.

Entreprises	Montant HT de l'offre	Critère prix 60 %	Critère valeur technique 40 %	Total notes	Classement
		Note pondérée	Note pondérée		
Entreprise INNOV'GREEN	117.475,00 €	48,01	23,75	71,76	4
Entreprise MOLINER	119.656,95	47,13	30	77,13	3
Entreprise SOBAT	93.999,10 €	60	27,50	87,50	1
Entreprise SIGNAUX GIROD	109.969,00 €	51,29	32,50	83,79	2

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du Marché (critère prix 60 %, valeur technique 40 %), il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit l'entreprise SOBAT, pour un montant de 93.999,10€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de travaux aménagement paysager mobiliers urbain à l'Entreprise SOBAT pour un montant de 93.999,10 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir avec l'Entreprise SOBAT, ainsi que toutes les pièces utiles à son exécution,

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BASSELNE (60200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12 avril 2023